

AVIS A LA POPULATION : REUNION D'INFORMATION PREALABLE DE LA POPULATION

Affichage du 20 septembre sur les Communes de Courcelles, Chapelle-lez-Herlaimont, Anderlues, Binche, Charleroi, Fontaine-l'Évêque, Manage, Morlanwelz et Seneffe

Luminus SA informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation de 4 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur les communes de Courcelles et Chapelle-lez-Herlaimont. Le projet se situe en zone agricole, le long du Ring 3 de Charleroi à hauteur de l'aire de repos de Fontaine-L'Évêque. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, une réunion d'information préalable sera organisée **le jeudi 5 octobre 2023 à 19h00 en la Salle de Miaucourt – Rue Paul Pastur 115 à 6180 Courcelles.**

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement en vertu de l'AGW du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.


Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Nicolas Caeymaex de Luminus à l'adresse suivante : Boulevard du Roi Albert II 7, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles) (nicolas.caeymaex@luminus.be – +32 (0)494/72.11.57) ou auprès du bureau d'étude CSD Ingénieurs (j.goubau@csdingenieurs.be – +32 81 43.40.76)

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre à Luminus, en sa qualité de demandeur, de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64, § 1er, D.65, §§ 2 et 3 du Code de l'Environnement :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, par écrit au Collège communal de Courcelles, Rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles (avec une copie à Luminus, Boulevard du Roi Albert II 7, 1210 Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles) ou par voie électronique à l'adresse environnement@courcelles.be (avec, en copie, Luminus à nicolas.caeymaex@luminus.be), et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu'au vendredi 20 octobre inclus, en y indiquant ses nom et adresse.

La Directrice générale,



E. ISKENDER



Le Bourgmestre,



K. DE VOS